



Dans le cadre de l'action n°7 du Programme Local de Prévention des déchets (PLP), le SYDEVOM propose d'accompagner ses collectivités adhérentes dans une démarche d'éco-exemplarité.

La Communauté de Communes du Moyen Verdon a décidé de se lancer dans la démarche pour l'année 2014. C'est ainsi que le diagnostic a été réalisé le 14 février 2014 dans ses locaux. Le SYDEVOM a remarqué que la collectivité ainsi que ses agents étaient déjà fortement engagés dans une démarche respectueuse vis-à-vis de l'environnement.

Voici quelques exemples déjà mis en place par la CCMV :

- mise à disposition au profit des agents d'un composteur pour valoriser leurs déchets fermentescibles,
- achat d'un photocopieur adapté au du recto-verso,
- dématérialisation des fax,
- mise en place de la dématérialisation de la comptabilité.

Le SYDEVOM proposera des pistes d'améliorations à la CCMV et l'accompagnera dans leur réalisation.

Pourquoi mettre en place une démarche d'éco-exemplarité ?

Les collectivités adhérentes doivent être exemplaires en matière de réduction des déchets. En mettant en pratique ces gestes de « bon sens », elles gagneront en expérience et en légitimité. D'autant que ces différentes actions permettent de réaliser des économies financières.

Vous souhaitez vous engager dans une démarche similaire, contactez nous sur sydevom-com@wanadoo.fr ou au 04.92.36.04.64.